



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 97538

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en oeuvre du plan « métiers du handicap » annoncé le 17 avril 2005 pour accompagner la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Son prédécesseur avait en effet déclaré ce jour-là, au cours d'une conférence de presse : « le plan métiers, sur lequel nous travaillons, va permettre de créer 44 000 emplois, dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et en établissement ». Ce plan devrait porter notamment sur la revalorisation des filières, la validation des acquis de l'expérience et la formation. Il demande donc de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Afin de développer les emplois liés à l'accompagnement des personnes handicapées dans les années à venir, la loi du 11 février 2005 a prévu l'élaboration d'un plan des métiers du handicap. Ce plan permettra la mise en place d'une gestion prospective et adaptée des ressources humaines mobilisées en direction des personnes handicapées. Une série de consultations a été organisée. Elle a permis de recueillir l'avis et l'expertise des différents acteurs (associations, partenaires sociaux, représentants des professionnels) et d'identifier des axes d'actions prioritaires qui s'articulent autour de quatre thématiques - la prise en compte de l'évolution des emplois et des qualifications au regard des besoins - l'adaptation de la démographie des personnels intervenant dans la prise en charge des personnes handicapées - la garantie de qualité des prestations de services délivrées - la reconnaissance et la valorisation du rôle des aidants, des bénévoles et des volontaires. Plusieurs mesures contribuent d'ores et déjà à la réalisation des objectifs de ce plan. Dans le domaine de la formation, la quasi-totalité des diplômes de travail social sont désormais accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience. C'est également le cas pour le diplôme professionnel d'aide-soignant. En outre, des passerelles sont systématiquement prévues entre les certifications afin de faciliter la mobilité des professionnels. Enfin, plusieurs dispositions visant à reconnaître et soutenir les aidants familiaux ont été annoncées au cours de la conférence nationale de la famille du 3 juillet 2006, notamment le développement de l'accompagnement et de la formation pour les aidants familiaux.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97538

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6416

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11670